

Affichée le
24 décembre 2024

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

**Extrait du registre des délibérations
Séance du 17 décembre 2024**

Conseillers en exercice : 38
2024

Date de convocation : 11 décembre

Conseillers titulaires présents : 32

Date d'affichage : 11 décembre 2024

Pouvoirs : 5

Votants : 37

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du Carrousel d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Laurent Gautier, Président élu par délibération n°052/2024 en date du 17 décembre 2024.

Il a été procédé à l'appel nominal des membres du Conseil communautaire et constaté que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Madame MORELLI Marie-Laure, Madame CADART Anne-Marie, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MARCOUX Frédéric, Monsieur VERDIER Jacques, Monsieur BARIANT Jean-Pierre, Madame DEVRIENDT Laëtitia, Monsieur BENSAL Malek, Madame PALOMARES Aline, Monsieur BAKKER Hubert, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHÉROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame ROUEN Dominique

Avaient donné pouvoir :

Monsieur SALMON Patrick à Monsieur VORDONIS Patrick
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur SCHMIT Benoit
Monsieur DOARÉ Louis-Jean à Madame ROUEN Dominique
Madame COURTYTERA Véronique à Madame GAIR Laurence
Monsieur GREEN Alain à Monsieur GAUTIER Laurent

Absent :

Monsieur WITTMAYER Bruno

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Paul Garcia Robin, secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°071/2024**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2024****Le Conseil communautaire,**

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent Gautier, Président de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, élu par délibération n°052/2024 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2024, relatif à la décision modificative n°1 du budget 2024 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 en date du 24 novembre 2009 portant création de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°038/2023 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire pour 2024 ;

Vu la délibération n°003/2024 du Conseil communautaire du 19 janvier 2024 relative au débat d'orientation budgétaire,

Vu la délibération n°017/2024 du Conseil communautaire en date du 8 février 2024 relative au vote du budget primitif de l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n°028/2024 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2024 portant approbation du compte de gestion 2023 ;

Vu la délibération n°029/2024 du Conseil communautaire du 25 juin 2024 portant adoption du compte administratif 2023,

Vu la délibération n° 030/2024 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2024 portant affectation du résultat de clôture de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n° 032/2024 du Conseil communautaire du 25 juin 2024 portant adoption du budget supplémentaire 2024 ;

Vu les décisions du Président n°042/2024 du 9 septembre 2024 et n°050/2024 du 25 octobre 2024 portant virements de crédits de chapitre à chapitre par application de la fongibilité des crédits en M57 ;

Considérant la proposition de décision modificative n°1 du budget 2024 présentée par Monsieur le Président ;

Considérant que la décision modificative n°1 du budget 2024 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits dans le budget 2024 ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances en sa séance du 19 novembre 2024 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Approuve les ajustements de crédits proposés dans le cadre de la décision modificative n 1 du budget 2024 comme suit et selon la maquette budgétaire jointe :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	0,00 €	0,00 €
TOTAL DE LA DM1	0,00 €	0,00 €

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre toutes les procédures et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Ozoir-la-Ferrière, le 17 décembre 2024

Le Président,
Laurent Gautier



Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul Garcia Robin